Séance ordinaire du 7 octobre 2024

Province de Québec MRC de D'Autray Municipalité de Saint-Barthélemy

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Barthélemy tenue le 7 octobre 2024 à 20 h 00 à la salle du conseil située au 1980 rue Bonin à Saint-Barthélemy.

À laquelle sont présents les membres du conseil : Monsieur Robert Sylvestre, maire Monsieur Jean-Pierre Morin, conseiller au siège # 1 Monsieur Sylvain Labranche, conseiller au siège # 2 Monsieur François Bertrand, conseiller au siège # 3 Madame Anna Adam, conseillère au siège # 4 Monsieur François Bérard, conseiller au siège # 5 Monsieur Claude Jean, conseiller au siège # 6

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 00 heures sous la présidence de monsieur Robert Sylvestre, maire. Monsieur Sébastien Demers, directeur général et greffier-trésorier assiste à la séance et agit à titre de greffier de la séance.

2024-10-200 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Anna Adam, appuyé de monsieur le conseiller Sylvain Labranche et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM
- 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL
- 3.1 ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 SEPTEMBRE 2024
- 3.2 ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 SEPTEMBRE 2024

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 4.1 PAIEMENT 1^{ER} DE 5 VERSEMENTS POUR L'ACQUISITION DE LA CAISSE DESJARDINS
- 4.2 PAIEMENT FACTURE DE PARALLÈLE 54 DÉCOMPTE N°23 POUR LE REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE ET LES TRAVAUX DE VOIRIES SUR LE RANG YORK OUEST
- 4.3 OCTROI D'UN CONTRAT POUR UNE ÉTUDE GÉOTECHNIQUE POUR LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE CONDUITES SANITAIRES, D'AQUEDUC ET DE TRAVAUX DE VOIRIES SUR LE RANG YORK
- 4.4 OCTROI D'UN CONTRAT POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS POUR UNE MODIFICATION DE DEMANDES D'AUTORISATION ET UNE ÉTUDE GÉOTECHNIQUE

4.5 OFFRE DE SERVICE POUR L'AJOUT DE TÉLÉMÉTRIE À LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES

4.6 AUTORISATION DE SIGNATURE DU BAIL POUR L'ENTREPOSAGE DES ÉQUIPEMENTS DES TRAVAUX PUBLICS

4.7 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT PROJET DE RÈGLEMENT 657-20-002 POUR MODIFIER LES POUVOIRS DES DÉPENSES DE CERTAINS EMPLOYÉS

- 5. FINANCES
- 5.1 ADOPTION DES COMPTES
- 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 7. TRANSPORT ET HYGIÈNE DU MILIEU
- 7.1 APPEL D'OFFRE PUBLIC DÉNEIGEMENT ET ENTRETIEN HIVERNALDU RÉSEAU ROUTIER DE LA MUNICIPALITÉ
- 8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
- 9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
- 9.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N°721-24 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N°288-90 AFIN D'AJOUTER L'USAGE H-III DANS LA ZONE R-5
- 9.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE LOT 5 121 030
- **10. LOISIRS ET CULTURE**
- 10.1 AMENDEMENT À LA POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES
- 10.2 DEMANDE DE REMBOURSEMENT SELON LA POLITIQUE DES ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES
- 11. DIVERS
- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire demande le vote Adoptée à l'unanimité

3. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL

2024-10-201 3.1 ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 SEPTEMBRE 2024

Lecture : Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, le directeur général et greffier-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de monsieur le conseiller François Bertrand et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 03 septembre 2024 soit adopté tel que présenté.

Monsieur le maire demande le vote Adoptée à l'unanimité

2024-10-202 3.2 ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 SEPTEMBRE 2024

Lecture : Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, le directeur général et greffier-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 septembre 2024 soit adopté tel que présenté.

Monsieur le maire demande le vote Adoptée à l'unanimité

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2024-10-203 4.1 PAIEMENT – 1er DE 5 VERSEMENTS POUR L'ACQUISITION DE LA CAISSE DESJARDINS

ATTENDU QUE la Municipalité a manifesté à la direction de la Caisse

Desjardins de D'Autray par la résolution 2023-02-019 son avis d'intention à conclure une entente relativement à l'acquisition

de son immeuble au 665 rang York;

ATTENDU QUE la Municipalité a signé une promesse de vente avec la Caisse

Desjardins de D'Autray pour l'acquisition de l'immeuble du 665

rang York;

CONSIDÉRANT l'acte notariée intervenu entre les parties le 12 octobre 2023

qui stipule que le solde a payé sera en 5 versements égaux par la Municipalité à la Caisse Desjardins de D'Autray.et que l'entente prévoit que le premier versement devient exigible douze mois suivant la date de la signature de l'acte notariée et les autres successivement le même jour de chaque année

jusqu'à parfait paiement.

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Labranche, appuyé de monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin et résolu :

QUE le directeur général soit autorisé à procéder au premier paiement d'une valeur de 32 000.00\$ à la Caisse Desjardins de D'Autray.

2024-10-204

4.2 PAIEMENT – FACTURE DE PARALLÈLE 54 DÉCOMPTE N°23 POUR LE REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE ET LES TRAVAUX DE VOIRIES SUR LE RANG YORK OUEST

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de monsieur le conseiller François Bertrand et résolu :

QUE le directeur général soit autorisé à procéder au premier paiement de la facture 30375

de la compagnie Parallèle 54 au montant de 1 500.00\$ taxes en sus.

Monsieur le maire demande le vote Adoptée à l'unanimité

2024-10-205

4.3 OCTROI D'UN CONTRAT POUR UNE ÉTUDE GÉOTECHNIQUE POUR LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE CONDUITES SANITAIRES, D'AQUEDUC ET DE TRAVAUX DE VOIRIES SUR LE RANG YORK

CONSIDÉRANT le besoin d'une étude géotechnique et de caractérisation

environnementale des sols afin de compléter les plans et devis de la firme Parallèle 54 dans le projet de remplacement de conduites sanitaires, d'aqueduc et de travaux de voirie sur le

rang York;

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé des prix à 9 entreprises selon un

devis précis;

ATTENDU QUE 3 entreprises ont déposé une soumission conforme dans le

délai requis;

ATTENDU QUE les prix avant taxes soumis sont les suivants :

SOUMISSIONAIRE	PRIX
DEC ENVIRO	45 120.00\$
QUALILAB	39 825.00\$
SCP GROUPE	45 985.00\$

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de monsieur le conseiller François Bertrand et résolu :

QUE le conseil octroi le contrat pour l'étude géotechnique à la firme *Qualilab inspection Inc.* étant le plus bas soumissionnaire conforme;

QUE le conseil autorise le directeur général a payé la facture de la firme Qualilab inspection Inc. pour les travaux réalisés à la suite de l'octroi du contrat pour un montant de 39 825.00\$ taxes en sus.

Monsieur le maire demande le vote Adoptée à l'unanimité

2024-10-206 4.4 OCTROI D'UN CONTRAT POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS POUR UNE MODIFICATION DE DEMANDES D'AUTORISATION ET UNE ÉTUDE GÉOTECHNIQUE

CONSIDÉRANT les conclusions du rapport de Nordikeau à la suite de l'étude

de la problématique des THM du puit de pompage #4 à station

de traitement de l'eau potable;

CONSIDÉRANT les conclusions du rapport de Nordikeau à la suite de l'étude

de la capacité résiduelle du réseau d'assainissement et de la

station de traitement des eaux usées;

ATTENDU QUE la Municipalité requiert des services d'ingénierie à ses stations

d'eau potable et d'eau usée afin de procéder à la modification de certificat d'autorisation au MELCCFP, en vertu de l'article

22 de la LQE;

CONSIDÉRANT l'offre de service fourni par la firme Eureka Environnement

pour la réalisation du mandat de modification des certificats

d'autorisation au MELCCFP.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin et résolu :

QUE le conseil autorise le directeur général a signé et accepté l'offre de service de la

firme Eureka Environnement pour un montant de 59 800.00\$ taxes en sus;

QUE le conseil autorise le directeur général a payer les dépenses découlant de la dites

l'offre de service.

Monsieur le maire demande le vote Adoptée à l'unanimité

2024-10-207 <u>4.5 OFFRE DE SERVICE POUR L'AJOUT DE TÉLÉMÉTRIE À LA STATION</u> D'ÉPURATION DES EAUX USÉES

ATTENDU QUE la Municipalité désire s'équiper de télémétrie à la station

d'épuration des eaux usées afin d'avoir une meilleure

surveillance des installations;

CONSIDÉRANT l'offre de service OPT-24-1177 de la firme Nordikeau;

Il est proposé par madame la conseillère Anna Adam, appuyé de monsieur le conseiller Sylvain Labranche et résolu :

QUE le conseil autorise le directeur général a signé et accepté l'offre de service OPT-24-1177 au montant de 750.00\$ par mois pour une période de 3 ans pour l'installation de télémétrie aux équipements de la station d'épuration des eaux usées.

Monsieur le maire demande le vote Adoptée à l'unanimité

2024-10-208 <u>4.6 AUTORISATION DE SIGNATURE DU BAIL POUR L'ENTREPOSAGE DES</u> ÉQUIPEMENTS DES TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU QUE le garage municipal ne possède pas l'espace nécessaire pour

y entreposer l'ensemble des équipements des travaux publics;

ATTENDU QUE la Municipalité désire louer un espace afin d'y entreposer les

véhicules et équipements des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE les entreprises G & G S.E.N.C. a récemment terminé la

construction d'un dôme pour permettre l'entreposage de

véhicule:

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bertrand, appuyé de monsieur le conseiller François Bérard et résolu :

QUE

le conseil autorise le directeur général a signé le bail commercial leur ayant été présenté afin de louer un espace pour y entreposer les équipements des travaux publics.

Monsieur le maire demande le vote Adoptée à l'unanimité

2024-10-209 <u>4.7 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT PROJET DE RÈGLEMENT 657-20-002 POUR MODIFIER</u> LES POUVOIRS DES DÉPENSES DE CERTAINS EMPLOYÉS

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Claude Jean à l'effet que le

conseil adoptera le Règlement n° 657-20-002 modifiant les pouvoirs et modalités d'octroi de contrat et de dépense. Ce règlement aura pour objet d'abroger le Règlement n° 637-19 ayant pour effet d'abroger le règlement n° 490 09 et déléguant des pouvoirs de dépenses aux fonctionnaires désignés et de modifier le Règlement

 n° 657-20 sur la gestion contractuelle.

Le projet de règlement n° 657-20-002 est déposé séance tenante

par ce membre du conseil.

5. FINANCES

2024-10-210

5.1 ADOPTION DES COMPTES

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Labranche, appuyé de madame la conseillère Anna Adam et résolu :

QUE

le conseil accepte le paiement des dépenses de fonctionnement et d'investissement présentées à la liste des prélèvements et des chèques émis totalisant un montant de 469 918.88\$. De plus, le conseil accepte le paiement des salaires du mois de septembre 2024 représentant la somme de 33 565.37\$.

Monsieur le maire demande le vote Adoptée à l'unanimité

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. TRANSPORT ET HYGIÈNE DU MILIEU

2024-10-211 7.1 APPEL D'OFFRE PUBLIC - DÉNEIGEMENT ET ENTRETIEN HIVERNAL DU RÉSEAU ROUTIER DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE la Municipalité a lancé un appel d'offres pour le déneigement

et entretien hivernal de son réseau routier;

ATTENDU QUE deux soumissions ont été reçues dans les délais prévus;

ATTENDU QU' un seul soumissionnaire s'avère conforme aux conditions de

l'appel d'offres;

ATTENDU QUE le prix proposé apparait excessif et que la Municipalité n'est

pas obligée d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire

conforme.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

QUE le conseil rejette la soumission la plus basse conforme reçue de l'entreprise

Transport Thojac inc. à la suite de l'appel d'offre 2024-01 et en avise le

soumissionnaire.

QUE le conseil demande au directeur général de procéder à un nouvel appel d'offres aux

mêmes conditions, mais pour une période d'un an.

Monsieur le maire demande le vote Adoptée à l'unanimité

8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

2024-10-212 9.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N°721-24 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N°288-90 AFIN D'AJOUTER L'USAGE H-III DANS LA ZONE R-5

Avis de motion est donné par madame la conseillère Anna Adam à l'effet que le

conseil adoptera le règlement n° 721-24 amendant le règlement

n°288-90 afin d'ajouter l'usage H-III dans la zone R-5.

Le projet de règlement n° 721-24 est déposé séance tenante par ce

membre du conseil.

2024-10-213 9.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE LOT 5 121 030

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure vise à permettre

l'implantation à quatre mètres de la ligne avant

l'agrandissement du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE cette demande concerne le lot 5 121 030, portant l'adresse

2745, rue Duhaime;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure est conforme aux objectifs du plan

d'urbanisme:

CONSIDÉRANT QUE la situation actuelle cause un préjudice sérieux au demandeur;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure ne viendra pas porter atteinte à la

jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de

leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure n'aura pas pour effet d'aggraver les

> risques en matière de sécurité et de santé publique, ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement et du bien-être

général;

CONSIDÉRANT QUE le caractère mineur de la demande représente une diminution

de 3.5 mètres la marge de recul avant portant celle-ci à 4

mètres alors que la norme est de 7.5 mètres;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation vise un projet d'agrandissement du bâtiment

résidentiel qui va faire l'objet d'une demande de permis;

CONSIDÉRANT QU' en conformité avec les prescriptions du règlement de

dérogations mineures, cette demande a fait l'objet d'une publication aux endroits désignés par le conseil en date du 4 septembre 2024 ainsi que le site internet de la municipalité à

pareille date;

CONSIDÉRANT QUE le CCU, lors de leur réunion tenue le 24 septembre 2024,

recommande au conseil d'accepter la dérogation mineure;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bertrand, appuyé de madame la conseillère Anna Adam et résolu :

QUE

le conseil autorise la demande de dérogation mineure visant le lot 5 121 030 situé au 2745, rue Duhaime et autorise une marge de recul avant de 4 mètres au lieu du 7.5 mètres requis par le règlement de zonage.

> Monsieur le maire demande le vote Adoptée à l'unanimité

10. LOISIRS ET CULTURE

10.1 AMENDEMENT À LA POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ACTIVITÉS SPORTIVES ET 2024-10-214 **CULTURELLES**

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité désire amender sa politique de soutien aux activités sportives et culturelles afin de venir y préciser les critères d'application et de permettre le remboursement des frais non-résidents pour les inscriptions à la bibliothèque à tous les groupes d'âges.

Il est proposé par madame la conseillère Anna Adam, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

QUE le conseil adopte l'amendement de la Politique de soutien aux activités sportives et culturelles telle que présentée.

Monsieur le maire demande le vote Adoptée à l'unanimité

2024-10-215 <u>10.2 DEMANDE DE REMBOURSEMENT SELON LA POLITIQUE DES ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES</u>

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de monsieur le conseiller Sylvain Labranche et résolu :

QUE le conseil autorise le remboursement des frais non-résidents pour les activités sportives et culturelle tel que recommandé par le directeur général, pour un montant totalisant 193.49\$;

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à faire les remboursements aux citoyens dont la demande est acceptée.

Monsieur le maire demande le vote Adoptée à l'unanimité

11. DIVERS 12. PÉRIODE DE QUESTIONS

> Début : 20 h 18 Fin : 20 h 31

2024-10-216

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

QUE cette assemblée soit levée à 20 h 31.

Monsieur le maire demande le vote Adoptée à l'unanimité

Robert Sylvestre Maire Sébastien Demers Directeur général et greffier-trésorier

Je, Robert Sylvestre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

QUESTIONS

ALBERT DÉSILETS:

Une demande d'asphalter le chemin de la montée des Laurentides du rang Bel Automne jusqu'au pont Vert, une affirmation erronée fut transmise, qu'une demande de subvention mal montée a été refusée.

Un regroupement pourrait poursuivre la municipalité par ce que la route a été mal entretenue. Mentionnant qu'ils ont payé le règlement d'emprunt.

RÉFLEXION

Chemin de la déserte A-40.

En train de négocier actuellement.

Les ponceaux ont été refait par le Comité ZIP Lac St-Pierre.

Registre des véhicules à essence?

Non existants mais le contremaître des travaux publics pourra palier à ce manque et autres documentations.

DANIEL GLADU:

Il fait un retour sur la visite du Maire à Québec.